

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Je, soussigné, **FRANÇOIS L. ARCAND**, arpenteur-géomètre, dûment autorisé à pratiquer dans la Province de Québec, fais rapport que:

RELEVÉ DU SITE

Le 19 avril 2006 et al, un relevé des lieux a été complété pour localiser une bâtisse de dix-sept (17) étages en brique et pierre portant le numéro civique 1280, rue Saint-Jacques, dans la municipalité de la Ville de Montréal et dont la nature, la forme et les dimensions sont telles que montrées sur la copie ci-jointe du plan.

DESCRIPTION ACTUALISÉE DE L'EMPLACEMENT

Suivant mon opinion, ladite bâtisse est entièrement érigée dans les limites d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot **TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATORZE (3 789 014)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Le lot 3 789 014 est plus explicitement décrit comme suit:

Lot 3 789 014

(de l'altitude 14,93 jusqu'à l'altitude 17,67)

Le lot **TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATORZE (3 789 014)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la municipalité de la Ville de Montréal, de figure irrégulière, borné et plus explicitement décrit comme suit : vers le nord-ouest par le lot 2 160 103 composant la rue Saint-Jacques, mesurant cinquante-six mètres et vingt-neuf centièmes (56,29 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 638 228 et par le lot 3 695 427 etc. (cadastre vertical), mesurant seize mètres et quarante-trois centièmes (16,43 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 695 427 etc. (cadastre vertical), mesurant trente-neuf centièmes de mètre (0,39 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 695 427 etc. (cadastre vertical), mesurant trois mètres et quatre-vingt-seize centièmes (3,96 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 695 427 etc. (cadastre vertical), mesurant quatre mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (4,95 m) le

long de cette limite; vers le nord-est par les lots 3 695 427 etc. et 3 696 027 etc. (cadastre vertical), mesurant soixante et onze mètres et quarante-trois centièmes (71,43 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 233, mesurant vingt mètres et cinquante-cinq centièmes (20,55 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et quarante-deux centièmes (1,42 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant cinq mètres et quarante-neuf centièmes (5,49 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 232, mesurant cinquante-six mètres et soixante et un centièmes (56,61 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 232, mesurant douze mètres et quarante-trois centièmes (12,43 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant six mètres et quatre-vingt-trois centièmes (6,83 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant sept mètres et dix-sept centièmes (7,17 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et trente-six centièmes (1,36 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant seize mètres (16,00 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 1 853 244 composant la rue De La Montagne, mesurant vingt-cinq mètres et trente centièmes (25,30 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie trois mille deux cent quatre-vingt-dix mètres carrés (3 290,0 m²).

Lot 3 789 014

(de l'altitude 17,67 jusqu'à l'altitude 20,65)

Le lot **TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATORZE (3 789 014)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la municipalité de la Ville de Montréal, de figure irrégulière, borné et plus explicitement décrit comme suit : vers le nord-ouest par le lot 2 160 103 composant la rue Saint-Jacques, mesurant cinquante-six mètres et vingt-neuf centièmes (56,29 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 638 228 et par le lot 3 695 427 etc. (cadastre vertical), mesurant seize mètres et quarante-trois centièmes (16,43 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 695 427 etc. (cadastre vertical), mesurant trente-neuf centièmes de mètre (0,39 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 695 427 etc.

(cadastre vertical), mesurant trois mètres et quatre-vingt-seize centièmes (3,96 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 695 427 etc. (cadastre vertical), mesurant quatre mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (4,95 m) le long de cette limite; vers le nord-est par les lots 3 695 427 etc. et 3 696 027 etc. (cadastre vertical), mesurant soixante et un mètres et soixante-quatorze centièmes (61,74 m) le long de cette limite; vers le sud-est par les lots 3 638 233 et 3 638 232, mesurant vingt-six mètres et quatre centièmes (26,04 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 232, mesurant quarante-huit mètres et trente-quatre centièmes (48,34 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 232, mesurant deux mètres et quarante-trois centièmes (2,43 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant six mètres et quatre-vingt-trois centièmes (6,83 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant dix-sept mètres et dix-huit centièmes (17,18 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et trente-six centièmes (1,36 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant seize mètres (16,00 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 1 853 244 composant la rue De La Montagne, mesurant vingt-cinq mètres et trente centièmes (25,30 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie deux mille neuf cent soixante-dix-sept mètres carrés et deux dixièmes (2 977,2 m²).

Lot 3 789 014
(de l'altitude 20,65 jusqu'au zénith)

Le lot **TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATORZE (3 789 014)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la municipalité de la Ville de Montréal, de figure irrégulière, borné et plus explicitement décrit comme suit : vers le nord-ouest par le lot 2 160 103 composant la rue Saint-Jacques, mesurant cinquante-six mètres et vingt-neuf centièmes (56,29 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 638 228, mesurant dix-huit mètres et quatre-vingt-treize centièmes (18,93 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et trois centièmes (1,03 m) le long de cette limite; vers le nord-est

par le lot 3 638 228, mesurant onze mètres et soixante-cinq centièmes (11,65 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant quarante et un mètres et trente-deux centièmes (41,32 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant trois mètres et quatre-vingt-sept centièmes (3,87 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant seize mètres (16,00 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 1 853 244 composant la rue De La Montagne, mesurant vingt-six mètres et quarante et un centièmes (26,41 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie mille six cent soixante-trois mètres carrés et un dixième (1 663,1 m²).

L'emplacement ci-haut décrit est sujet à une vérification notariale des titres et des servitudes.

DATE DES RECHERCHES

Les dernières recherches au bureau de la publicité des droits ont été complétées le 22 décembre 2006.

RÉFÉRENCE AU DERNIER ACTE D'ACQUISITION

Le dernier acte d'acquisition au registre foncier concernant le présent emplacement consiste en des ventes sur une plus grande étendue inscrites le 29 juin 2001 sous le numéro 5270516 et le 14 août 2001 sous le numéro 5280885 indiquant **TRUE NORTH PROPERTIES LTD.** comme propriétaire.

HISTORIQUE CADASTRAL

Les lots 3 789 014 à 3 789 371 (PC-18858) ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 29 novembre 2006.

Les lots 3 789 014 à 3 789 371 ont remplacé le lot 3 638 231 qui avait été déposé le 18 avril 2006.

Le lot 3 638 231 a remplacé une partie du lot 3 059 136 qui avait été déposé le 19 mai 2004.

Le lot 3 059 136 a remplacé une partie du lot 3 059 132 qui avait été déposé le 31 mars 2004.

Le lot 3 059 132 a remplacé une partie des lots 1 853 403 et 1 853 419.

Le lot 1 853 403 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 20 février 2003.

Le lot 1 853 403 a remplacé une partie du lot 2403 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine).

Le lot 2403 dudit cadastre a été déposé au bureau de la publicité des droits le 14 janvier 1988.

Le lot 2403 a remplacé les lots 742, 743, 744, 749, 750, 752, 757, 758, 759, une partie des lots 763-13-2, 763-13-3, 763-13, 763-8-1, 763-8, 745, 746, 747, 748, 751, 753, 754, 755, 756, 763, 1886, 1887 et des parties de rues et ruelles montrées à l'originnaire.

Les lots 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759 et 763 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 1^{er} septembre 1870.

Les lots 1886 et 1887 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 17 avril 1918.

Les lots 763-13-2 et 763-13-3 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 6 octobre 1901.

Les lots 763-13 et 763-8-1 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 9 avril 1900.

Le lot 763-8 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 8 mai 1893.

Le lot 1 853 419 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 20 février 2003

Le lot 1 853 419 a remplacé une partie du lot 2038 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine).

Le lot 2038 dudit cadastre a été déposé au bureau de la publicité des droits le 25 février 1982.

Le lot 2038 a remplacé les lots 763-11-2, 763-11-3, 763-12-2, 763-12-3, 764-2, 764-3, 768 et une partie des lots 763, 763-8, 763-8-1, 763-8-2, 763-9, 763-9-1, 763-9-2, 763-13, 763-13-2, 763-13-3, 765 à 767, 774, 776 à 779, 779-2, deux parties du lot 1887 et une partie restante des lots 763-11, 763-12 et 764.

Le lot 763-8-2 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 9 avril 1900.

Le lot 763-9 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 8 mai 1893.

Les lots 763-9-1 et 763-9-2 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 9 avril 1900.

Les lots 764 à 779 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 1^{er} août 1870.

Le lot 779-2 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 7 mai 1894.

Les lots 763-11 et 763-12 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 9 avril 1900.

NOTE : Les lots 1 853 403 et 1 853 419 furent corrigés le 11 septembre 2003.

CONCORDANCE AVEC LES TITRES, LE CADASTRE ET L'OCCUPATION

Les dimensions trouvées sur les lieux pour l'emplacement sont conformes aux indications fournies par les titres et le cadastre.

De plus, la correspondance entre les lots servant d'unités d'habitation et les numéros d'appartement est telle qu'indiquée ci-après.

COPROPRIÉTÉ

Les emplacements à l'étude ont été identifiés comme étant des unités privatives suite à l'inscription au registre foncier d'une déclaration de copropriété initiale inscrite le 28 juin 2006 sous le numéro 13 433 266.

Lors de la dernière opération cadastrale, le lot 3 638 231 a été remplacé par les lots ci-après énumérés et ces derniers feront l'objet d'une déclaration de copropriété concomitante.

LOTS	DÉTAIL
3 789 014 et 3 789 179	Lots communs
3 789 172 à 3 789 178 et 3 789 180 à 3 789 240	Stationnement (1 ^{er} niveau)
3 789 241 à 3 789 298	Stationnement (2 ^e niveau)
3 789 299 à 3 789 327	Casiers (1 ^{er} niveau)
3 789 328 à 3 789 371	Casiers (2 ^e niveau)

**UNITÉS PRIVATIVES RÉSIDENTIELLES
NUMÉRO CIVIQUE 1280, RUE SAINT-JACQUES**

1^{er} étage

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 015	110
3 789 016	106
3 789 017	104
3 789 018	102

2e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 019	210
3 789 020	208
3 789 021	206
3 789 022	204
3 789 023	202

3e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 024	310
3 789 025	308
3 789 026	306
3 789 027	304
3 789 028	302
3 789 029	301
3 789 030	305
3 789 031	307
3 789 032	309

4e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 033	410
3 789 034	408
3 789 035	406
3 789 036	404
3 789 037	402
3 789 038	401
3 789 039	403
3 789 040	405
3 789 041	407
3 789 042	409

5e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 043	510
3 789 044	508
3 789 045	506
3 789 046	504
3 789 047	502
3 789 048	501
3 789 049	503
3 789 050	505
3 789 051	507
3 789 052	509

6e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 053	610
3 789 054	608
3 789 055	606
3 789 056	604
3 789 057	602
3 789 058	601
3 789 059	603
3 789 060	605
3 789 061	607
3 789 062	609

7e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 063	710
3 789 064	708
3 789 065	706
3 789 066	704
3 789 067	702
3 789 068	701
3 789 069	703
3 789 070	705
3 789 071	707
3 789 072	709

8e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 073	810
3 789 074	808
3 789 075	806
3 789 076	804
3 789 077	802
3 789 078	801
3 789 079	803
3 789 080	805
3 789 081	807
3 789 082	809

9e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 083	910
3 789 084	908
3 789 085	906
3 789 086	904
3 789 087	902
3 789 088	901
3 789 089	903

3 789 090	905
3 789 091	907
3 789 092	909

10^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 093	1010
3 789 094	1008
3 789 095	1006
3 789 096	1004
3 789 097	1002
3 789 098	1001
3 789 099	1003
3 789 100	1005
3 789 101	1007
3 789 102	1009

11^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 103	1110
3 789 104	1108
3 789 105	1106
3 789 106	1104
3 789 107	1102
3 789 108	1101
3 789 109	1103
3 789 110	1105
3 789 111	1107
3 789 112	1109

12^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 113	1210
3 789 114	1208
3 789 115	1206
3 789 116	1204
3 789 117	1202
3 789 118	1201
3 789 119	1203
3 789 120	1205
3 789 121	1207
3 789 122	1209

13^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 123	1310
3 789 124	1308

3 789 125	1306
3 789 126	1304
3 789 127	1302
3 789 128	1301
3 789 129	1303
3 789 130	1305
3 789 131	1307
3 789 132	1309

14^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 133	1410
3 789 134	1408
3 789 135	1406
3 789 136	1404
3 789 137	1402
3 789 138	1401
3 789 139	1403
3 789 140	1405
3 789 141	1407
3 789 142	1409

15^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 143	1510
3 789 144	1508
3 789 145	1506
3 789 146	1504
3 789 147	1502
3 789 148	1501
3 789 149	1503
3 789 150	1505
3 789 151	1507
3 789 152	1509

16^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 153	1610
3 789 154	1608
3 789 155	1606
3 789 156	1604
3 789 157	1602
3 789 158	1601
3 789 159	1603
3 789 160	1605

3 789 161	1607
3 789 162	1609

17^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 789 163	1710
3 789 164	1708
3 789 165	1706
3 789 166	1704
3 789 167	1702
3 789 168	1701
3 789 169	1703
3 789 170	1705
3 789 171	1707 et 1709

EMPIÈTEMENT

Il n'y a aucun empiètement causé par l'immeuble à l'étude. Tout empiètement réciproque pouvant exister entre la partie privative qu'est l'immeuble à l'étude avec les autres parties privatives ou avec la partie commune du projet "Jardins Windsor" est couvert par la déclaration de copropriété initiale inscrite le 28 juin 2006 sous le numéro 13 433 266.

MITOYENNETÉ

Il n'y a aucun mur mitoyen.

VUES

Toute vue illégale pouvant exister réciproquement entre la partie privative qu'est l'immeuble à l'étude avec les autres parties privatives ou avec la partie commune du projet "Jardins Windsor" est couverte par la déclaration de copropriété initiale inscrite le 28 juin 2006 sous le numéro 13 433 266.

SERVITUDES INSCRITES COMME TELLES À L'INDEX DES IMMEUBLES ET AU REGISTRE FONCIER

Il y a une servitude de passage et d'entretien d'un égout collecteur et de non-construction en faveur de la Ville de Montréal inscrite sous le numéro 2 250 144.

L'emplacement à l'étude est sujet aux restrictions et dispositions de la déclaration de copropriété initiale inscrite le 28 juin 2006 sous le numéro 13 433 266 de même qu'aux restrictions et dispositions de la déclaration de copropriété concomitante devant être inscrite prochainement.

SERVITUDES APPARENTES

Il n'y a aucune servitude apparente affectant ledit emplacement sauf celles qui peuvent exister pour fins d'utilité publique usuelles.

BORNAGE

Aucune limite de l'emplacement n'a fait l'objet d'un bornage.

RÉSERVE ET AVIS D'EXPROPRIATION

Il n'y a aucune réserve ni aucun avis d'expropriation inscrit au registre foncier contre ledit emplacement.

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Cet emplacement n'est pas situé dans une aire retenue en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

BIENS CULTURELS

Selon le registre foncier, le bien-fonds ci-haut décrit ne serait pas classé comme bien culturel et ne serait pas situé dans l'aire de protection d'un bien culturel classé en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q. c. B-4).

POSITION DES BÂTIMENTS

Suivant mon opinion, la position de ladite bâtisse sur ledit emplacement rencontre les exigences des règlements municipaux de zonage et construction en ce qui a trait aux marges minimales requises actuellement, en vertu du règlement numéro 01-316 approuvé le 17 décembre 2001.

ZONAGE MUNICIPAL

Cet emplacement est situé dans la zone résidentielle numéro 0356 et la construction est conforme au dit zonage.

ZONE D'INONDATION

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau, signée en 1976 et ses modifications subséquentes.

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage pris en vertu du décret concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, édictée par le décret numéro 1980-87 du 22 décembre 1987, modifiée par le décret numéro 1010-91 du 17 juillet 1991 et remplacée par le décret numéro 103-96 du 24 janvier 1996.

ZONE DE PROTECTION

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

ZONAGE AÉRIEN

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone aéroportuaire, établie par un règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique (L.R.C., c. A-2) et déposé au bureau de la publicité des droits.

ENSEMBLE IMMOBILIER

L'immeuble ne présente aucun élément apparent d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q. c. R-8.1).

MESURES ET PLAN

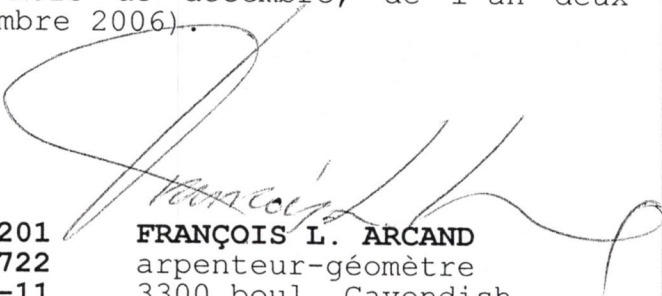
Toutes les mesures données dans le présent certificat sont en mètres (SI) et le tout tel que montré sur la copie ci-jointe du plan préparé par le soussigné, le 22 décembre 2006.

Ce rapport et le plan qui l'accompagne font partie intégrante du certificat de localisation qui a été préparé à la demande de **TRUE NORTH PROPERTIES LTD.** dans le but d'une transaction spécifique, soit une vente et/ou l'obtention de financement. Toute autre utilisation et toute utilisation par un tiers doit être autorisée par écrit par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Les observations effectuées lors de la préparation de ce certificat de localisation ont été vérifiées par le soussigné, conformément aux paragraphes 1 à 23 de l'article 9 du règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal, ce vingt-deuxième jour du mois de décembre, de l'an deux mille six (22 décembre 2006).

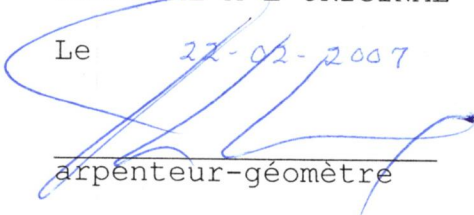
Minute: 14201
Plan: I 45722
Référence: 2005-09-11



FRANÇOIS L. ARCAND
arpenteur-géomètre
3300 boul. Cavendish
Bureau 150
Montréal (Québec) H4B 2M8
Tél.: (514) 489-9708

CONFORME À L'ORIGINAL

Le 22-02-2007



arpenteur-géomètre

Lots représentés sur ce feuillet:
 3 789 019 à 3 789 023, 3 789 241 à 3 789 298,
 3 789 328 à 3 789 371 ET 3 789 014 (EN PARTIE)

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE: PC-18858

FEUILLET
 3 DE 9
 SERIE D

DOSSIER
 880364

PROPRIÉTAIRE SIGNAIRE

TRUE NORTH PROPERTIES LTD. TRUE NORTH PROPERTIES LTD.

PAR
 FRANCINE PERRAULT
 DIRECTRICE, VENTES ET
 COMMERCIALISATION

--- Limite de lot
 --- Limite de lot bornant
 --- Différence d'altitude
 --- Différence de hauteur
 --- Ouverture au plancher
 --- Pénétration au plafond
 --- Pénétration au-dessous du sol

ECHELLE: 1 : 100

Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s): 31H05-010-4035
 31H05-010-3935
 PROJECTION: MTM
 FUSEAU: 8

PORTÉE DU CADASTRE:
 Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leur mesure et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être démentie par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT:
 Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
 CADASTRE DU QUÉBEC
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTREAL
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTREAL

Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al. 1 C.c.Q.
 Signé à Montréal, le 14 SEPTEMBRE 2006

FRANÇOIS L. ARCANO S/D 2739
 arpenteur-géomètre
 Minutier: 14047 Dessiné: 2005-09-11

Ce plan de cadastre est annexé et conforme à la loi, le
 Pour le ministre des Ressources naturelles
 Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document
 Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre des Ressources naturelles

RUE SAINT-JACQUES
 2 160 103

RUE DE LA MONTAGNE
 1 855 244

